

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE DU SIVOM
VENDREDI 15 AVRIL 2022**

Le quinze avril deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, le Comité du SIVOM de l'Abadie s'est assemblé au siège du Syndicat, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président, le sept avril deux mille vingt-deux.

Etaient présents : Messieurs BRANDA Gérard, CARLIN Jean-Jacques, MIOLLAN Jean-Claude, SARETTA Denis, VITALE Pierre

Etaient absents et excusés : Mesdames KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima, BARRALIS Sandrine, Monsieur SOUSSI Philippe.

Monsieur Denis SARETTA, constate que le quorum est atteint, plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T.

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de huit, il a été, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité.

Monsieur Pierre VITALE a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 31 MARS 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président explique qu'aucune décision n'a été prise en vertu de l'article L.5211-10 (ex. L. 2122.22) du C.G.C.T depuis le dernier comité.

Monsieur le Président présente ensuite les différents points de l'ordre du jour :

I – FINANCES

1. **Compte Administratif 2021**
2. **Compte de Gestion 2021**
3. **Affectation du résultat**
4. **Budget Primitif 2022**

II – DOMAINE

1. **Vente chapiteau**

III – QUESTIONS DIVERSES

1. **Rentrée scolaire**
2. **Enquête loisirs**
3. **Mise en place d'agrès Plateau du SIVOM**

I – FINANCES

1. Compte Administratif 2021

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution budgétaire 2021 du SIVOM de l'ABADIE fait apparaître en section de fonctionnement les masses suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 198 759.26 euros (dont 1 265,37 euros de charges financières rattachées), pour une prévision budgétaire initiale de 234 382 euros (soit un taux d'exécution de 84%)

- Recettes de fonctionnement : 262 877.88 euros (soit un taux d'exécution de 95%).

• Dans le détail, les dépenses correspondent aux chapitres suivants :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : 61 326,62 € (prévision : 68 300 €, soit un taux de réalisation de 90%).

- **Chapitre 012 Charges de personnel** : 112 146,54€ (prévision : 131 500 €, soit une réalisation de 85%).

Il est rappelé que les dépenses relatives aux mises à disposition des agents de la Commune de Saint-André de la Roche et du SIVOM val de Banquière ont été enregistrées sur le chapitre 012.

Il est également rappelé que le SIVOM de l'Abadie participe depuis l'année 2021 à la mutualisation des postes de Directeur Général des Services et de Responsable du pôle technique (avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie).

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** : 9974 € (prévision : 15 220 €, soit une réalisation de 66%). La différence s'explique par la non-comptabilisation sur 2021 des interventions des brigades vertes du SIVOM val de Banquière sur le SIVOM Abadie; Ces écritures seront régularisées sur 2022)

- **Chapitre 66 Charges financières** : 5 928,5 € (prévision : 7 062 €, soit un pourcentage de réalisation de 84%).

- **Chapitre 042 Opérations d'ordre** : 5583,6 € (prévision : 8 000 €, soit un pourcentage de réalisation de 70%), correspondant aux opérations d'amortissement des immobilisations. Les écritures d'amortissement du compte 28135 ont été décalées sur 2022 pour 5550 €

- **Chapitre 67 Charges exceptionnelles** : 3 800 € (prévision : 4 300 €, soit un pourcentage de réalisation de 88%) qui correspondent au remboursement d'une subvention versée par la caf pour la petite ferme; l'action n'a pu être mise en place à cause de la crise sanitaire.

• **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 262 877,88 euros, et se décomposent de la façon suivante :

- **Chapitre 70 Produits des services** : 5 742,88 € (prévision : 8 000 €). Ces recettes correspondent aux participations des familles aux activités petite ferme et aux accueils périscolaires

- **Chapitre 74 Dotations et participations** : 257 135 € (prévision : 266 937 €, soit un pourcentage de réalisation de 72%), dont :

Participations des Communes membres : 253 335 €

Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 3 800 € (petite ferme)

La CAF a versé tardivement la subvention liée aux accueils périscolaires ce qui explique cette différence : le droit prévu sur 2021 sera comptabilisé sur 2022.

L'exécution budgétaire 2021 laisse donc apparaître un résultat de 64 118,62 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté d'un montant de 265 750,24 euros. Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 est par conséquent un excédent d'un montant de 329 868.86 euros.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève pour l'année 2021 à 82 634,46 euros, (auquel il faut rajouter le déficit reporté de 14 297,05 €) dont :

- pour les dépenses d'équipement : 44 742,60 euros :

dépenses principales pour la mise aux normes de l'école (20 655,71 €) et la mise en sécurité du talus de la petite ferme (13 427,40 €)

- remboursement du capital de la dette : 37 891,86 €

Les recettes d'investissement s'élèvent pour 2021 à 29 273,57 euros, dont :

- 9 392,92 € de subventions

- 1 4297,05 € d'affectation du résultat 2020

- Opérations d'ordre (amortissements des immobilisations) : 5583,6 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit 2021 d'un montant de 67 657,94 €.

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 est par conséquent un déficit d'un montant de 67 657,94 €.

Les résultats de l'exercice 2021 sont donc les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 329 868,86 €

- Déficit d'investissement : 67 657,94 €

Soit un excédent global 2021 général de 262 210,92 €

Monsieur SARETTA quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le Compte Administratif 2021 qui laisse apparaître :**

. **Excédent de fonctionnement : 329 868,86 €**

. **Déficit d'investissement : 67 657,94 €**

Soit un excédent global 2021 général de 262 210,92 €

I – FINANCES

2. Compte de Gestion 2021

Après adoption du compte administratif 2021, et après s'être assuré que Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Plan du Var a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, il convient :

- de statuer sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- de déclarer que le compte de gestion 2021, dressé par Monsieur le Responsable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;
- d'approuver le compte de gestion 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SIVOM de l'ABADIE à signer électroniquement le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Plan du Var.

Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- de statuer sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives ;**
- de déclarer que le compte de gestion 2021, dressé par Monsieur le Responsable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**
- d'approuver le compte de gestion 2021 ;**
- d'autoriser Monsieur le Président du SIVOM de l'ABADIE à signer électroniquement le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Plan du Var.**

I – FINANCES

3. Affectation du résultat

L'adoption du compte administratif 2021 du SIVOM de l'Abadie a fait apparaître les résultats suivants :

Un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 329 868,86 euros ;

➤ Un déficit de la section d'investissement à hauteur de 67 657,94 euros.

Il convient par conséquent de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 14 296,95 euros.

Il est donc proposé l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

➤ Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 67 657,94 euros

➤ Compte 002 – résultat de fonctionnement capitalisé : 262 210,92 euros

Il est également proposé d'approuver le compte de résultat 2021 dont l'excédent global de clôture s'élève à 329 868,86 euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

➤ **Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 67 657,94 €**

➤ **Compte 002 – résultat de fonctionnement capitalisé : 262 210,92 €**

Il est également proposé d'approuver le compte de résultat 2021 dont l'excédent global de clôture s'élève à 329 868,86 €.

I – FINANCES

4. Budget Primitif 2022

Concernant la section de fonctionnement, il n'y a aucune modification par rapport à la présentation faite lors du débat d'orientation budgétaire.

Les dépenses se répartissent sur les chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	72 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	131 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante dont 10 000 € de subventions aux associations	20 700 €
Chapitre 66 - Charges financières	8 200 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000 €
Chapitre 023 - Virement prévisionnel à la section investissement	47 000 €
Chapitre 042 - Dotations amortissements	16 050 €
TOTAL	297 950 €

Tout d'abord, pour le chapitre 011, les prévisions sont plus importantes que pour 2021 par anticipation du coût des énergies mais aussi pour donner un peu de souplesse aux interventions des services techniques. Le chapitre 65 aussi car ont été comptabilisées les interventions des brigades vertes de 2021 et 2022. Idem pour le chapitre 042 qui prévoit le rattrapage de l'année 2021 pour le compte 28135 et une année 2022 complète. Les montants liés à 2021 seront pris sur l'excédent capitalisé.

En annexe les répartitions par commune et par budget.

Les recettes inscrites au budget primitif 2022 sont les suivantes :

Chapitre 013 Atténuation de charges	0 €
Chapitre 70 Produits des services	1 000 €
Chapitre 74 dotations et participations	280 950 €
<i>Dont subventions</i>	16 800 €
<i>Dont participations des communes</i>	264 150 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	3 000 €
Total	284 950 €

Soit un total de recettes au titre de l'année 2022 de la section de fonctionnement de 284 950 €

Il convient par ailleurs de reporter le solde excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2021, soit 262 210,92 €.

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève par conséquent à 547 160,92 euros.

Il est donc proposé d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif 2022 comportant les prévisions suivantes :

- dépenses : 297 950 euros
- recettes : 547 160,92 euros

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Suite au débat d'orientation budgétaire, il a été convenu de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération de réaménagement du théâtre de verdure :

- opération 2020/01 : 630 000 € financés par 330 000 € de subventions et 300 000 € d'emprunts (prévision des travaux à réaliser dans leur globalité).

La section d'investissement 2022 se présente par conséquent de la façon suivante :

Opérations d'équipement (nouvelles)	727 555,71 €
Remboursement d'emprunts	47 000 €
Restes à réaliser	459 387,81 €
<i>Report d'exécution 2021 négatif</i>	<i>67 657,94 €</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 301 601,46 €
Emprunts	391 355,71 €
Subventions	336 200 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	67 657,94 €
Virement de la section de fonctionnement	47 000 €
FCTVA	9 000 €
Dotation aux amortissements	16 050 €
Restes à réaliser	664 952,67
TOTAL DE RECETTES	1 532 216.32 €

Il est donc proposé d'adopter la section d'investissement du budget primitif 2022, prévoyant les montants suivants :

- en dépenses d'investissement : 774 555,71 euros et 459 387,87 euros de restes à réaliser et un report 2021 de la section d'investissement de 67 657,94 euros ;

- en recettes d'investissement : 799 605,71 euros et 608 556,19 euros de restes à réaliser et 67 657,94 € d'affectation 2021.

Il est proposé aux membres du comité du SIVOM de l'ABADIE, d'adopter le budget primitif 2022 qui prévoit :

➤ en section de fonctionnement 297 950 € de dépenses et 547 160,92 € de recettes (dont 262 210,92 € de report d'excédent) ;

➤ en section d'investissement 1 301 601,46 € de dépenses (dont 459 387,81 € de restes à réaliser) et 1 532 216,32 € de recettes (dont 664 952,67 € de restes à réaliser).

Monsieur SARETTA informe que la consultation auprès des banques (emprunt de 250 000 €) a été lancée et plusieurs propositions ont été reçues. Cette somme permettra de réaliser divers travaux (école, clos bouliste...) sans toucher le fonds de roulement.

Monsieur VITALE demande pourquoi l'on n'emprunte pas plus ?

Monsieur BRANDA pense que lorsqu'il faudra réellement réaliser les travaux du théâtre de verdure, les crédits seront insuffisants.

Monsieur VITALE rappelle que l'urgence est de réaliser les travaux de mise aux normes de l'électricité du théâtre.

Monsieur BRANDA souhaite connaître le coût des frais d'études et comment ils seront réglés.

Monsieur Gil BERMOND, précise que le coût de l'étude préliminaire s'élève à 12 000 €, les crédits étaient déjà prévus au budget de l'an passé.

Monsieur BRANDA demande si pour le prêt il faudra justifier l'objet de l'emprunt et fournir des justificatifs pour débloquer les fonds ? et souhaite savoir quelles seront les annuités.

Monsieur BITOUN répond que le dossier doit être explicite, mais les factures n'ont pas à être fournies à l'organisme prêteur.

Monsieur SARETTA précise que le calcul des annuités sera fait dès que les offres seront connues.

Monsieur BRANDA demande un détail de la part incombant à chaque Commune et surtout plusieurs propositions.

Monsieur SARETTA rappelle que lors du dernier comité, il a été discuté de la répartition entre les Communes.

Monsieur BRANDA répond que cette discussion est régulière à chaque comité. Monsieur BRANDA souhaite des informations sur l'emprunt ; Le SIVOM emprunte une somme sans connaître le montant des subventions qui vont être allouées, le risque est d'avoir recours à un emprunt trop élevé.

Monsieur SARETTA rappelle l'opportunité de profiter de taux d'emprunt encore bas et le Syndicat va essayer d'obtenir le maximum de subventions.

Monsieur BRANDA demande si l'objectif est bien de finaliser le projet d'ici l'été 2023.

Monsieur SARETTA le confirme et il rappelle qu'une déclaration de travaux doit d'abord être déposée auprès de la Ville de Nice.

Monsieur VITALE demande pourquoi cela n'est pas fait dès à présent ?

Monsieur SARETTA répond que cela est impossible pour l'instant car le projet d'aménagement n'est pas encore finalisé. Seule l'étude diagnostique de faisabilité est en notre possession. En parallèle seront demandés les avis des services de sécurité.

Monsieur BRANDA revient sur les travaux prévus sur l'école et rappelle qu'une réunion avait eu lieu en 2021 et que tous les travaux présentés devaient être réalisés en 2021.

Monsieur SARETTA répond que les services techniques sont mutualisés et qu'ils doivent faire face à des impératifs et des urgences d'où le retard pour certains travaux.

Monsieur CARLIN souligne que le taux de participation de Saint André est important et que, comme toutes les Communes elle a des contraintes budgétaires.

Monsieur BRANDA interroge sur le besoin du nouveau TBI, il s'agit d'une demande du directeur et non pas de travaux programmés.

Monsieur VITALE répond que ce n'est pas une obligation, ni une demande expresse du Directeur, mais juste une suggestion liée au vieillissement du matériel.

Monsieur CARLIN fait remarquer que plus on en donne et plus on en demande.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2022 qui prévoit :**
 - **en section de fonctionnement 297 950 € de dépenses et 547 160,92 € de recettes (dont 262 210,92 € de report d'excédent) ;**
 - **en section d'investissement 1 301 601,46 € de dépenses (dont 459 387,81 € de restes à réaliser) et 1 532 216,32 € de recettes (dont 664 952,67 € de restes à réaliser).**
 - **De souscrire un emprunt, courant premier semestre 2022, de 250 000 €.**

II – DOMAINE

1. Vente chapiteau

Dans le cadre des délégations que Monsieur le Président tient du comité syndical au titre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité d'aliéner des biens mobiliers appartenant au SIVOM de l'Abadie est ouverte jusqu'à concurrence de 4 600€.

Par conséquent tout projet de cession d'un bien mobilier d'une valeur supérieure à 4 600 € doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

C'est précisément le cas d'un chapiteau de marque WALTER dont le SIVOM est propriétaire depuis plusieurs années et dont il n'a absolument plus l'utilité. En effet, il servait à abriter le festin de la Sainte Claire lorsqu'il se déroulait sur la place des marronniers. Il pouvait être également parfois prêté à la Commune de Saint-André de la Roche ou de Tourrette-Levens, mais celles-ci ne le sollicitent plus depuis quelques années. Ce chapiteau est encore utilisable et à une surface de 200m². Un acheteur potentiel, la Société Extension, sise 54 bd des jardiniers à Nice, a fait une offre d'achat à hauteur d'un montant restant à négocier entre 5 300 € et 6 000 €.

Pour mémoire, ce chapiteau avait été acheté en 1993 pour un montant HT de 124 643 Francs (soit 19 000 €).

Considérant l'ensemble des arguments ci-dessus, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de vente du chapiteau pour un montant de 6 000€ avec l'entreprise Extension.

Monsieur Carlin précise que si on doit le garder, il ne sera plus stocké sur St André.

Monsieur BRANDA pense que si nous n'en avons plus l'utilité, il n'est vraiment pas nécessaire de le conserver.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de vente du chapiteau pour un montant pouvant être négocié entre 5 300 € et 6 000€ avec l'entreprise Extension.**

III – QUESTIONS DIVERSES

1. Rentrée scolaire

Monsieur SARETTA expose que 12 dossiers de demande pour la maternelle ont été reçus : 11 pour la petite section et 1 pour la grande.

- 2 dossiers sont hors secteur :

1 de Cantaron = accepté par Monsieur le Maire de la Commune

1 de St André : il s'agit d'une institutrice de l'école primaire de l'Abadie domiciliée sur St André = accepté par Monsieur le Maire de Saint André

- 1 qui doit emménager cet été Route Stratégique du Mont Macaron sur Tourrette Levens

III – QUESTIONS DIVERSES

2. Enquête loisirs

Suite aux résultats de l'enquête, Monsieur SARETTA propose que soit organisée une réunion de travail pour analyser les résultats et voir ce qui peut être proposé.

III – QUESTIONS DIVERSES

3. Mise en place d'agrès au Plateau du SIVOM

Monsieur Bermond Gil, responsable des services techniques, explique que cette opération est ouverte au budget de 2021 (section investissement).

Il présente les trois propositions :

- a. Fourniture et pose de trois agrès + travaux de préparation du terrain pour 23 000 €
- b. Fourniture et pose de quatre agrès + travaux de préparation du terrain pour 27 500 €
- c. Pose de trois agrès avec les travaux en régie directe par les services techniques 15 000 €

Pour les deux premières propositions, le délai de livraison est de quinze jours pour les travaux et deux mois pour les agrès.

Pour la troisième proposition, il ne peut donner de délai, vu l'importance des travaux et le peu de personnel.

La première solution est retenue avec la prise en charge financière sur le fonds de roulement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

Le Président :

Le Secrétaire :

D. SARETTA.

P. VITALE.

Les membres du Comité :

G. BRANDA.

JJ. CARLIN.

J.C. MIOLLAN